

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 01/04/2021

Présents : 12

L'an deux mille vingt-et-un et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel VIMINI

Votants : 15

Pour :

Contre :

Abstentions :

Présents : Michel VIMINI, Frédéric SAYSSET, Daniel ARGUEL, Thibault VIGUIER, Maryline BOUSQUET, Monique AVIGNON, Anne-Marie BOUSQUET, Jean FABRE DE MORLHON, Olivier FROEHLICHER, Yves GALTIER, Christine GALZIN, Jacqueline VAYSSETTES

Représentés : Anne-Marie CANCE par Monique AVIGNON, Anne DESONAI par Thibault VIGUIER, Grégory VIRENQUE par Daniel ARGUEL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Thibault VIGUIER

Ordre du jour :

- **Budget annexe Lotissement Notre Dame des Chênes**
 - Vote du budget primitif
- **Budget annexe Lotissement Pré Vert**
 - Vote du budget primitif
- **Budget annexe PRL**
 - Vote du budget primitif
- **Budget annexe Assainissement**
 - Vote des taux de redevance
 - Vote du budget primitif
- **Budget Principal Commune**
 - Tarifs des services public - année 2021
 - Subventions aux associations type loi 1901 – Tableau général
 - Contrat d'association – Ecole privée Marie Immaculée
 - Subvention au budget CCAS
 - Vote des taux d'imposition
 - Vote du budget primitif
- **SNACK DE LA PLAGE - Délégation de Service Public**
- **ENEDIS** – Parcelle AD 072 rue de la Source - Convention de servitudes dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.
- **SIEDA** – Parcelle AD 072 rue de la Source - Convention de passage pour renforcement poste Bruel - Armée.

- Questions Diverses

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° D2021035

Objet : Budget annexe Lotissement Notre Dame des Chênes - Vote du budget primitif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021.

F O N C T I O N N E M E N T

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	105 135.02	105 135.02
R E P O R T S	Reste à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
Total de la section de fonctionnement		105 135.02	105 135.02

I N V E S T I S S E M E N T

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (1) (y compris le compte 1068)	52 566.51	105 133.02
R E P O R T S	Reste à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	52 566.51	0,00
Total de la section d'investissement		105 133.02	105 133.02

T O T A L

Total du Budget	210 268.04	210 268.04
------------------------	-------------------	-------------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente.

Pour : **13** Contre : **0** Abstentions : **2**

Objet : Objet : Budget annexe Lotissement Pré Vert - Vote du budget primitif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021.

F O N C T I O N N E M E N T

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	363 347.96	350 381.85
R E P O R T S	Reste à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	12 966.11
Total de la section de fonctionnement		363 347.96	363 347.96

I N V E S T I S S E M E N T

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (1) (y compris le compte 1068)	342 796.47	359 075.96
R E P O R T S	Reste à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 279.49	0,00
Total de la section d'investissement		359 075.96	359 075.96

T O T A L

Total du Budget		722 423.92	722 423.92
------------------------	--	-------------------	-------------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente.

Pour : **13**

Contre : **0**

Abstentions : **2**

Objet : Budget annexe Parc Résidentiel de Loisirs - PRL - Vote du budget primitif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021.

F O N C T I O N N E M E N T

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	68 618.79	26 200.00
R E P O R T S	Reste à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	42 418.79
Total de la section de fonctionnement		68 618.79	68 618.79

I N V E S T I S S E M E N T

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (1) (y compris le compte 1068)	38 470.03	59 610.62
R E P O R T S	Reste à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 140.59	0,00
Total de la section d'investissement		59 610.62	59 610.62

T O T A L

Total du Budget	128 229.41	128 229.41
------------------------	-------------------	-------------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente.

Pour : **13**

Contre : **0**

Abstentions : **2**

Objet : Budget Assainissement - Vote des taux de redevance

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la dernière évolution des taux concernant les redevances assainissement a été votée en 2020.

Il demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent procéder à une évolution des taux, tout en sachant que ces modifications ne pourront être appliquées qu'à **compter de 2022**.

Intitulé	Taux actuels (€)	Taux proposés (€)
Part fixe	75,00	75,00
Part Variable	1,00	1,50
Redevance forfaitaire	100,00	150,00
Branchement nouveau (Jusqu'à 10 m de la canalisation, au-delà, les travaux seront facturés à leur prix de revient)	400,00	400,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide

- **d'augmenter** les taxes de redevance de l'assainissement auprès des abonnés comme suit :
 - o Part fixe 75,00 €
 - o Part variable 1,50 € le mètre cube consommé
 - o Redevance forfaitaire 150,00 €
 - o Branchement nouveau 400,00 €

Pour : **13**

Contre : **2**

Abstentions : **0**

Objet : Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021.

F O N C T I O N N E M E N T

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	226 665.03	213 594.00
R E P O R T S	Reste à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	13 071.03
Total de la section de fonctionnement		226 665.03	226 665.03

I N V E S T I S S E M E N T

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (1) (y compris le compte 1068)	128 919.60	98 568.60
R E P O R T S	Reste à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	22 216.59	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	52 567.59
Total de la section d'investissement		151 136.19	151 136.19

T O T A L

Total du Budget	377 801.22	377 801.22
------------------------	-------------------	-------------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente.

Pour : **13**

Contre : **0**

Abstentions : **2**

Objet : Tarif des services public - Année 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de fixer les tarifs des services publics pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe les tarifs suivants pour l'année 2021

Tarifs des Services Public - 2021	
Droits de place	
1 à 5 mètres	5.00 €
5 à 9 mètres	10.00 €
10 à 12 mètres	15.00 €
Chapiteau, tente de spectacle, cirque	
Forfait de 1 à 3 jours	50,00 €
Jour supplémentaire au-delà du 3ème jours	10.00 €
Forfait électricité par jour	5,00 €
Location salle des Fêtes	
Caution	500,00 €
Résidents - <i>Uniquement week-end et jours fériés</i>	100,00 €
Non Résident - <i>Uniquement week-end et jours fériés</i>	200,00 €
Associations Commune <i>Sauf 14 juillet et pour les fêtes de Noël et du jour de l'an</i>	Gratuit - excepté Caution
Associations hors commune	200,00 €
Location Cuisine	50,00 €
Chauffage : <i>Jeton pour 1h00</i>	8.00 €
Location Salle Multimédia	
Caution	500.00 €
Associations de la commune	Gratuit AG + spectacles <i>excepté Caution</i>
Associations hors commune	120.00 €
Entreprises	120.00 €
Location salles de réunion et bureau Espace Panatois	
Bureau individuel fermé - 1 demi-journée	8,00 €
Bureau individuel fermé -10 demi-journées	60.00 €
Bureau individuel fermé - 1 journée	15.00 €
Bureau individuel fermé -10 journées	120.00 €
Bureau -Open space - 1 demi-journée	6.00 €
Bureau -Open space -10 demi-journées	50.00 €
Bureau -Open space - 1 journée	10.00 €
Bureau -Open space -10 journées	80.00 €
Forfait annuel (<i>1/2 journée par semaine</i>)	315,00 €
Location Salle de la plage	
Caution	500,00 €
Résident - <i>week-end et jours fériés</i>	100.00 €
Non Résident - <i>week-end et jours fériés</i>	200.00 €
Journée (<i>hors week-end et jours fériés</i>)	50.00 €
Association + repas de quartier 1 fois/an <i>Sauf 14 juillet et pour les fêtes de Noël et du jour de l'an</i>	Gratuit - excepté Caution
Chauffage : <i>Jeton pour 1h00</i>	8,00 €
Location Atelier de la plage	
La demi-journée	8,00 €
Forfait annuel (<i>1/2 journée par semaine</i>)	315,00 €

Location Bureaux de la plage	
La demi-journée	8,00 €
Forfait annuel (1/2 journée par semaine)	315,00 €
Location Salle de Loisirs (en dessous salle multimédia)	
Caution	100,00 €
La journée	50,00 €
Courts de tennis	
Courts de tennis	Gratuit
Location de matériels	
<i>Minimum de facturation de 5,00€ applicable, pour toute location de petits matériels</i>	
Caution	50,00 €
Tables	2,30 €
Chaises	0,20 €
Location Logements	
Logement de la Poste - vide	410,00 € (Charges en sus)
Logement Ecole	300,00 € (Charges en sus)
Résidence des Chênes	
Participation aux charges communales Montant mensuel par logement	35.00 €
Minibus	
Mise à disposition aux associations de la commune	0,35 € le Km
Mise à disposition aux associations hors commune	0,65 € le Km
Garderie	
Ticket Garderie, l'unité	1,00 €
15 mn supplémentaires avant 7h45 et après 18h45	1.00 €
Cantine scolaire	
Ticket repas, l'unité	3,35 €
Ticket repas, carte de 10 repas	33,50 €
Repas enseignants, l'unité	3,91 €
Droits de pesage	
Jusqu'à 3 tonnes	1.50 €
De 3 à 6 tonnes	2.30 €
De 6 à 10 tonnes	3.20 €
De 10 à 20 tonnes	3.80 €
De 20 à 50 tonnes	5.30 €
Badge abonnement - Le 1 ^{er}	20,00 €
- Le 2 ^{ème}	15,00 €
Pour les abonnés : - Jusqu'à 100 € de pesées	30 % de réduction
- Au-delà de 100 € de pesées	50 % de réduction
Camping Car	
Service vidange + Eau - 1H00	4.00 €
Stationnement 24H00 + Service vidange + Eau	10.00 €
Concessions cimetièrè	
Le mètre carré	33.50 €
Concession de 4,5 m2	167.00 €
Columbarium	
Dispersion cendres jardin du souvenir	30,00 €
Concession case pour 4 urnes – 5 ans	75,00 €
Concession case pour 4 urnes – 10 ans	140,00 €
Concession case pour 4 urnes – 15 ans	195,00 €
Concession case pour 4 urnes – 20 ans	240,00 €
Concession case pour 4 urnes – 25 ans	275,00 €
Concession case pour 4 urnes – 40 ans	400,00 €
Concession case pour 4 urnes – 50 ans	450,00 €

Assainissement	
Part fixe	75,00 €
Part proportionnelle - par m3	1.50 €
Redevance forfaitaire	150.00 €
Branchement nouveau - <i>jusqu'à 10 mètres de la canalisation principale, au-delà, les travaux seront facturés à leur prix de revient</i>	400.00 €
S.P.A. (Société Protectrice des Animaux)	
Mise en fourrière - Part fixe	50,00 €
Forfait journalier	10.00 €

Pour : **13**

Contre : **2**

Abstentions : **0**

Objet : Subventions aux associations type loi 1901 - Tableau Général

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les projets de subventions au profit des associations type loi 1901 pour un montant global de 30 000.00 €.

Associations		Commission 2021
AAPPMA du Lévezou		300.00
ADMR		350.00
AFR	Centre de loisirs	2 500.00
	Danse	0.00
	Culture	5 000.00
Air des lacs		600.00
Amicale Sapeurs Pompiers		500.00
APEL Ecole Marie Immaculée		0.00
Basket club		0.00
Club des Renaissants		200.00
Comité d'Animation		3 000.00
Comité des fêtes de la Besse		2 300.00
Courir en Lévezou	Ikalana + Sentier du lac	1 500.00
	Sport pour tous	0.00
	Randonnée + nettoyage chemins	0.00
Ecole publique	Coopérative scolaire	1 000.00
Entente Raspes Lévezou		500.00
FNACA		300.00
Musicausselac		0.00
Pétanque bessoise		0.00
Société de chasse - Groupement de propriétaires de VdP		300.00
Ruralies		1 500.00
Rodez Triathlon 12		1 000.00
Réseau de santé du Panatois et du Céor		0.00
Totaux		
Comité d'Animation Subvention pour les 50 ans		3 000.00
Ecole Publique	Voyage scolaire 2020	0.00
Ecole La Besse	Voyage scolaire 2020	0.00
PACAP	Fonctionnement (emploi)	0.00
ADMR (formation aux premiers secours)		
Subventions non lignées		6 150.00
Totaux		30 000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- De voter une subvention d'un montant global de 30 000.00 € au profit des associations type loi 1901, selon le tableau ci-dessus.
- qu'une convention annuelle sera établie entre la Commune et chaque association afin de fixer le mode de financement de la subvention pour l'année en cours

Pour : **13**

Contre : **1**

Abstentions : **1**

Objet : Contrat d'association - Ecole privée Marie Immaculée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école privée Marie-Immaculée de La Besse bénéficie d'un contrat d'association que lui a accordé Madame la Préfète de l'Aveyron le 01.12.2000.

Il précise qu'au titre de ce contrat, la Commune est tenue, conformément à l'article 7 du décret N°60-389 modifié d'assumer la charge des dépenses de fonctionnement afférente aux enfants domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que la somme allouée à l'école privée sera calculée exclusivement sur le nombre d'enfants de la commune,
- De retenir pour l'année scolaire **2021-2022**, un mode de calcul tendant à retenir les dépenses de l'école publique et à calculer la participation de l'école privée en fonction des dépenses du public
- Qu'une convention annuelle sera établie entre la Commune et l'Ecole privée qui fixera le mode de financement pour l'année scolaire en cours
- D'allouer pour l'année scolaire **2021-2022**, la somme de **18.000,00 €** à l'école privée,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

Pour : **13**

Contre : **0**

Abstentions : **2**

Objet : Subvention au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 5 000.00 € au budget annexe du C.C.A.S.

Celle-ci sera prévue à l'article 657362 du budget de la commune.

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Objet : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 5,12 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,03%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,48 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires.

Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui est de 20,69 %, sera ajouté à celui de la commune.

Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020, ce taux est de 0,461713.

Au vu des bases prévisionnelles pour 2021 et le nouveau calcul en vigueur, les ressources fiscales prévisionnelles attendues pour 2021 s'élèveraient à 292.503,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** :

- de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021, comme suit.
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : $12,03\% + 20,69\% = 32,72\%$
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,48 %

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Objet : Budget principal - Vote du budget primitif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021.

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	911 893.09	866 688.99
R E P O R T S	Reste à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	45 204.10
Total de la section de fonctionnement		911 893.09	911 893.09

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (1) (y compris le compte 1068)	345 615.74	493 210.33
R E P O R T S	Reste à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	126 000.00	217 000.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	238 594.59	0.00
Total de la section d'investissement		710 210.33	710 210.33

TOTAL

Total du Budget		1 622 103.42	1 622 103.42
------------------------	--	---------------------	---------------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente.

Pour : **13**

Contre : **0**

Abstentions : **2**

Objet : Snack de la plage Municipale du Mayrac - Délégation de Service Public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'un gestionnaire pour l'exploitation du snack de la Plage municipale du Mayrac dans le cadre d'un contrat de délégation de service Public, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois (année 2021, 2022, 2023).

Quatre candidatures sont parvenues en mairie.

La Commission d'appel d'offres a étudié les candidatures qui ont répondu à l'offre.

La Commission d'appel d'offres propose de retenir la candidature de SAS Les Marins d'Ô 12 représentée par Messieurs Yohan VEYRAC, Gilles PRADALIER et Mathieu REGOURD.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le contrat de délégation de service public proposé,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat de délégation de service public pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois (année 2021, 2022, 2023).

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Délibération n° D2021047

Objet : ENEDIS – Parcelle AB 0072 rue de la source - Convention de servitudes

ENEDIS – Parcelle AB 0072 - Convention de servitudes dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis doit effectuer des travaux de restructuration sur ligne Haute Tension et intervenir sur la parcelle **AB 0072**.

Pour se faire il est nécessaire de signer avec ENEDIS une convention de servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude à intervenir, parcelle **AB 0072** à Villefranche, entre ENEDIS et la Commune de Villefranche de Panat.

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Délibération n° D2021048

Objet : SIEDA – Parcelle AB 0072 rue de la source - Convention de passage pour renforcement poste Bruel/Armée

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SIEDA doit effectuer des travaux de renforcement poste Bruel/Armée sur la parcelle **AB 0072**.

Pour se faire il est nécessaire de signer avec le SIEDA une convention de passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de passage à intervenir, parcelle **AB 0072** à Villefranche, entre le SIEDA et la Commune de Villefranche de Panat.

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Délibération n° D2021049

Objet : Création d'un emploi de conseiller numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu l'appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques pour les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II,
Considérant que l'emploi créé répond à un projet temporaire visant à former les usagers au numérique,

La collectivité s'est portée candidate à l'appel à projet organisé par l'Etat ;

Ce projet vise à financer 4 000 emplois de conseillers numériques qui auront pour objectif de former les habitants du territoire aux pratiques informatiques essentielles dans leurs démarches quotidiennes.

Allouée sous forme de subvention, la prise en charge permet de rémunérer le conseiller à hauteur du SMIC pour une durée de deux ans.

Pour une structure publique, la subvention totale s'élève à 50.000,00 euros par poste. La subvention est versée en trois fois : 20 % sont versés dans le mois qui suit la signature de la convention, 30 % 6 mois après la signature et les 50 % restants 12 mois après la signature de la convention.

Les missions envisagées sont les suivantes :

- Formation des personnes aux usages de base d'un ordinateur, smartphone.
- Navigation sur internet.
- Base du traitement de texte.
- Envoyer, rédiger, des mails.
- Avoir les bases pour pouvoir réaliser des démarches administratives en ligne de manière autonome (caf, pôle emploi, état civil, inscription listes électorales, suivre la scolarité des enfants, s'inscrire au périscolaire).
- Comment protéger ses données personnelles.

Les élus proposent la création d'un emploi non permanent à temps complet pour une durée prévisible de deux ans, sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine afin de mener à bien le projet de former les usagers au numérique dans le cadre de l'appel à projet national.

L'agent serait affecté à l'Espace Panatois, médiathèque à Villefranche de Panat, et serait destiné à mener des actions d'inclusion numérique.

Approuve la création d'un emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée de deux ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- Approuve la création d'un emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée de deux ans.
- Prend acte que la rémunération correspondra au grade d'adjoint territorial du patrimoine à l'échelon 1.
- Autorise le Maire à répondre à l'appel à projet de l'Etat pour le financement du poste de conseiller numérique.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- Inscrit les dépenses nécessaires au Budget principal de l'exercice 2021.

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**